

04 avr 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 04/04/03](#)

Convocation des collèges électoraux

Sur proposition de M. Antoine Duquesne, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des chambres législatives fédérales, ainsi que convocation des nouvelles Chambres fédérales.

Sur proposition de M. Antoine Duquesne, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des chambres législatives fédérales, ainsi que convocation des nouvelles Chambres fédérales.

Les collèges électoraux de toutes les circonscriptions électorales sont ainsi convoquées le 18 mai 2003 entre 8 et 13 heures dans les cantons électoraux où le vote s'exprime au moyen de bulletins papier et entre 8 et 15 heures là où le vote est automatisé. La nouvelle Chambre des représentants et le nouveau Sénat sont convoqués le jeudi 5 juin 2003 pour leur première réunion après les élections.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe